



LIMINAIRE

CAPL B mutations 28 juin 2019

au 1^{er} septembre 2019

FO-DGFIP GIRONDE

Monsieur le Président,

Première CAPL dans le cadre de l'affectation nationale au département.

Cette CAP locale se tient dans un contexte particulièrement difficile et conflictuel. Depuis de longues semaines, dans les départements des grèves et des mobilisations sont menées par les agents des Finances Publiques.

Opposés au projet de loi dit de «transformation de la Fonction Publique qui remet en cause le Statut Général des fonctionnaires, casse les garanties collectives et précarise la Fonction Publique, les personnels de la DGFIP se sont mobilisés le 9 mai dernier à l'appel de leurs organisations syndicales nationales.

Face aux attaques sans précédent du gouvernement, les agents des Finances Publiques se sont mobilisés aussi les 7 février, 14, 28 mars et 23 mai dernier pour dire non au démantèlement de la DGFIP, et défendre leur outil de travail.

F.O.- DGFIP dénonce à nouveau aujourd'hui la désinformation de ce gouvernement qui présente le projet de transformation de la Fonction publique comme «devant promouvoir le dialogue social et respecter les garanties des agents» alors qu'en réalité ce dispositif prévoit, entre autres, de supprimer les CHS-CT et les CAP, ouvre la porte à des détachements d'office, à des plans de départs ainsi qu'à des ruptures conventionnelles collectives!

F.O.- DGFIP revendique le retrait pur et simple de cette loi, outil de démantèlement de la Fonction publique, porteuse d'atteinte aux valeurs républicaines d'égalité d'accès au service public.

Et ce ne sont pas vos annonces relatives au projet de la géographie revisitée au niveau local du jeudi 6 juin, soit quelques jours après la fin de la campagne de mutations des personnels B, qui rassureront les collègues sur leur devenir.

Devant le séisme officiellement annoncé localement aux organisations syndicales le 12 juin en CTL, nous ne pouvons pas démarrer cette CAPL sans aborder brièvement la géographie revisitée, qui sous prétexte de mieux répondre aux demandes des usagers de la France profonde d'un service public de proximité renforcé, fait exactement le contraire en supprimant des Trésoreries qui avaient largement fait leurs preuves en la matière, ou en délocalisant des services.

Pour **F.O.- DGFIP**, augmenter la présence des services publics dans les territoires, ce n'est pas remplacer les services de la DGFIP par un agent multitâche mis à disposition dans une maison « France Services », nouveau vocable en remplacement des Maisons de Services au Public, avec une station informatique connectée.

Pour **F.O.- DGFIP**, nos concitoyens sont en droit d'attendre autre chose que des permanences aléatoires, des services en ligne, ou des tax-trucks écumant les territoires, faisant d'eux des administrés de seconde zone.

On comprend dès lors que cette énième réforme de structure n'a que pour seul objet l'adaptation de notre réseau aux futures suppressions d'emplois dogmatiques dans le cadre de la réduction de la dépense publique, tout en faisant preuve au mieux de démagogie, et au pire de communication mensongère vis-à-vis de nos concitoyens et de nos élus locaux.

Pour **F.O.- DGFIP**, le projet dit de « géographie revisitée » est un acte de démantèlement généralisé des services qui aboutira inévitablement à de la mobilité forcée pour les agents.

Nous en venons donc au sujet du jour, celui du droit fondamental à mutation dans la fonction publique, qui est garanti par le statut.

Après les travaux de la CAP nationale, la situation des effectifs demeure avec un déficit de près de 1900 cadres B au 01/09/2019 au niveau national.

F.O.- DGFIP constate que le nombre de postes vacants reste beaucoup trop élevé.

Qu'en sera-t-il à l'issue de cette CAP en Gironde?

Combien d'agents n'auront pas leur premier Choix?

Combien ne pourront pas changer d'affectation?

Combien d'agents ayant demandé un rapprochement de conjoint ou familial obtiendront satisfaction?

L'affectation au Département ne facilitera-t-elle pas l'affranchissement par la Direction locale des règles de gestion: souplesse et latitude étant données aux directions pour la mobilité forcée, véritable bras armé pour la mise en place de la géographie revisitée?

Toutes ces questions sont concrètes.

Un exemple : suite au changement d'assignation comptable, la DRFIP de la Gironde a pris en charge les dépenses de la Justice en mode facturier. Pour faire face à cette surcharge seuls 5 agents sur 7 ont été détachés. Par ailleurs, un agent repart à la Justice au 1^{er} septembre. Allez-vous remplacer les trois agents faisant défaut?

F.O.-DGFIP revendique:

- L'arrêt de la géographie revisitée à la DGFIP;
- La création de 2 réels mouvements par an.F.O.-DGFIP réitère sa demande d'affectation la plus fine possible.
- F.O.-DGFIP demande que le mouvement soit déroulé de manière à assurer le droit fondamental à mutation des agents;
- F.O.-DGFIP exige que tout poste vacant soit pourvu dès lors qu'il est sollicité par un agent;
- F.O.-DGFIP demande le recrutement de l'intégralité des listes complémentaires à tous les concours A, B et C;
- F.O.-DGFIP exige l'amélioration de la situation des personnels de la DGFIP en termes de recrutements, d'affectations, de conditions d'exercice des missions, de conditions de travail et de reconnaissance des qualifications;
- F.O.-DGFIP exige l'arrêt des restructurations et des fusions de services, des externalisations et privatisations des missions, des suppressions de postes et la création des emplois nécessaires pour la bonne exécution des missions.

F.O.-DGFIP avec la Fédération générale des fonctionnaires FO:

- demande le retrait pur et simple du projet de Loi Fonction Publique;
- exige le maintien d'une fonction publique statutaire de corps organisés en catégories, et à ce titre, exige le maintien des statuts particuliers et du code des pensions civiles et militaires;
- condamne et demande le retrait du dispositif RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel), qui après la mise en œuvre de PPCR (Parcours professionnels, carrières et rémunérations), va faciliter concrètement la mobilité forcée et le nivellement par le bas des régimes indemnitaires;
- Exige l'augmentation de 16% de la valeur du point d'indice afin de rattraper la perte de pouvoir d'achat subie depuis 2010.

